



Toilette cabinets multiples

SIGNALISATION

- Identification de la salle de toilette au moyen du pictogramme international d'accessibilité.

LAVABO

- Hauteur maximale de 865 mm au-dessus du sol.
- Espace pour les jambes sous le lavabo d'au moins 760 mm de largeur, 685 mm de hauteur et 485 mm de profondeur.
- Robinetterie à levier ou actionné automatiquement (détecteurs de mouvements), située à au plus 430 mm du rebord du lavabo.
- Tuyaux d'alimentation en eau et d'évacuation calorifugés s'ils sont exposés (à moins de limiter la température de l'eau à 45° Celsius).
- Espace libre au sol devant le lavabo d'au moins 800 mm sur 1200 mm.

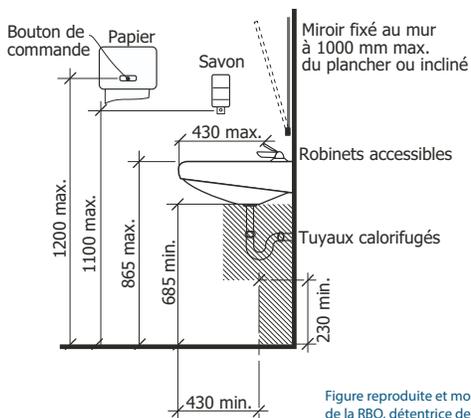


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.

MIROIR

- Bas du miroir situé à une hauteur maximale de 1000 mm au-dessus du sol ou incliné et ajustable par rapport à la verticale.

ACCESSOIRES

- Accessoires devant être à portée de la main et situés à moins de 1200 mm au-dessus du sol (distributeur de papier, séchoir à mains, interrupteurs, crochets, etc.).
- Distributeur de savon installé à au plus 1100 mm au-dessus du sol et à au plus 500 mm du devant du lavabo.

- Table à manger : hauteur maximale de 865 mm au-dessus du sol lorsque déployée, dégagement pour les jambes d'au moins 760 mm de largeur, 685 mm de hauteur et 485 mm de profondeur. La poignée permettant de déployer la table à manger doit être située à une hauteur maximale de 1200 mm au-dessus du sol.

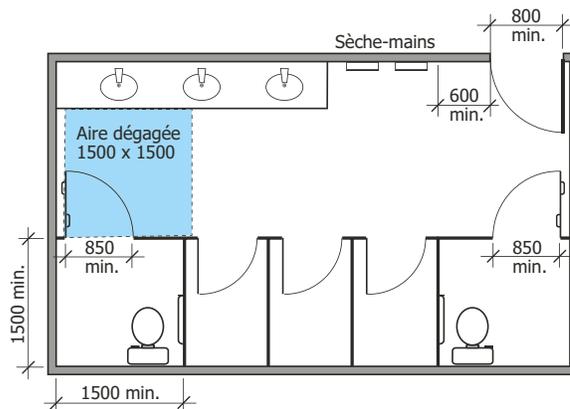
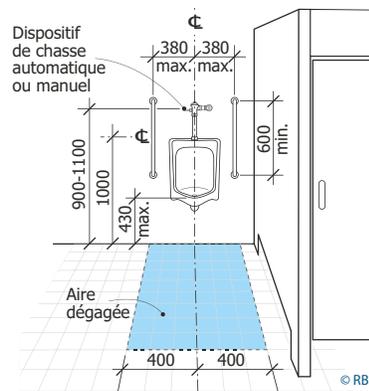


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.

URINOIR

- Absence de dénivellation ou de marche.
- De type mural, dont la bordure se trouve à au plus 430 mm au-dessus du plancher.
- Accès dégagé au sol de 800 mm de largeur centré sur l'urinoir et qui n'est pas obstrué par des cloisons.
- Dispositif de chasse situé entre 900 mm et 1100 mm au-dessus du plancher.
- Barre d'appui d'au moins 600 mm de longueur, située de chaque côté de l'urinoir, ayant son axe à 1000 mm au-dessus du plancher et située à au plus 380 mm de l'axe de l'urinoir.



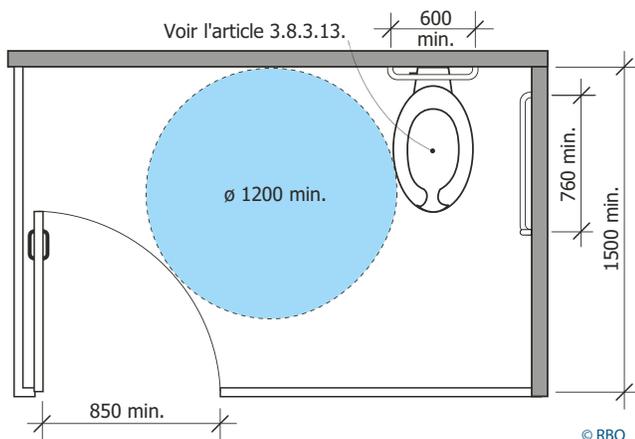


Toilette cabinets multiples

CABINET DE TOILETTE AMÉNAGÉ

Superficie

- Superficie minimale de 1500 mm sur 1500 mm disposant d'une aire libre au sol d'au moins 1200 mm de diamètre pour permettre la manœuvre circulaire d'un fauteuil roulant.



Porte

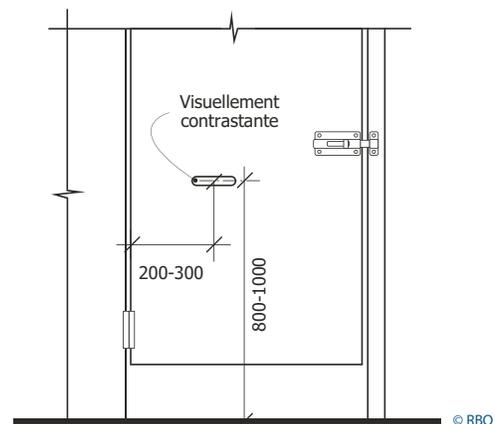
- Espace libre au sol d'au moins 1500 mm sur 1500 mm situé devant la porte.
- Sans seuil ou seuil d'au plus 13 mm de hauteur et biseauté sur toute sa largeur à l'aide d'une pente d'au plus 1:2 (50 %).
- Largeur libre de la porte d'au moins 850 mm.
- Être alignée sur l'espace de transfert adjacent à la cuvette ou sur un espace dégagé au sol de 1200 mm sur 1200 mm.
- Se referme automatiquement de sorte qu'une fois immobilisée, l'écart entre les montants et la porte soit d'au plus 50 mm.
- S'ouvre vers l'extérieur à moins qu'une aire libre au sol d'au moins 1200 mm de diamètre soit libre de tout obstacle à l'intérieur lorsque la porte est en position ouverte.

Si la porte s'ouvre vers l'extérieur, elle doit être équipée :

- Du côté intérieur de la porte, d'une poignée horizontale en forme de D, visuellement

contrastante, d'au moins 140 mm de longueur et dont le centre de la poignée se trouve à une distance de 200 mm à 300 mm du côté charnières de la porte et de 800 mm à 1000 mm au-dessus du plancher.

- Du côté extérieur de la porte, d'une poignée horizontale en forme de D, visuellement contrastante, d'au moins 140 mm de longueur et dont le centre de la poignée se trouve à une distance de 120 mm à 220 mm du côté pêne et de 800 mm à 1000 mm au-dessus du plancher.
- D'un dispositif de verrouillage devant être utilisé avec le poing et installé entre 900 mm et 1000 mm au-dessus du sol.

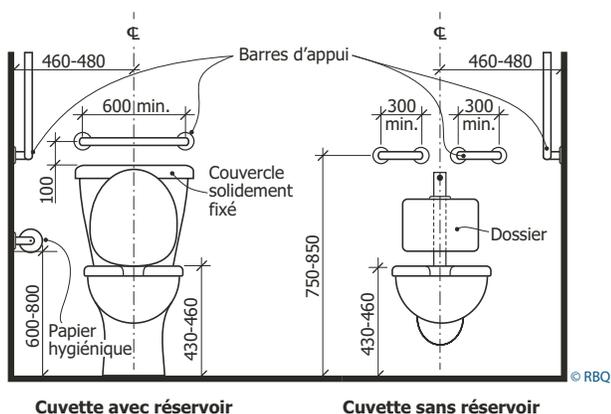


Cuvette

- Centre de la cuvette de toilette situé à une distance comprise entre 460 mm et 480 mm du mur le plus près et offrant une zone libre d'obstacle d'au moins 900 mm de l'autre côté de la cuvette (zone de transfert).
- Chasse d'eau de la cuvette à détection automatique ou à commande (éviter les boutons-poussoirs à double chasse), située entre 500 mm et 900 mm au-dessus du sol et à au plus 350 mm du côté de la zone de transfert.
- Hauteur du siège situé entre 430 mm et 460 mm au-dessus du sol.
- Siège surélevé amovible recommandé pour être utilisé lorsqu'un client en exprimera le besoin.



Toilette cabinets multiples



Barres d'appui

- Située sur la paroi latérale la plus près de la cuvette : barre d'appui en forme de L, fixée horizontalement et munie de composants horizontaux et verticaux d'au moins 760 mm de longueur, le composant horizontal se trouvant de 750 mm à 850 mm au-dessus du sol et le composant vertical étant fixé à 150 mm en face de la cuvette.
- Située derrière la cuvette : barre d'appui d'au moins 600 mm de longueur centrée par rapport à la cuvette ou deux barres d'appui d'au moins 300 mm de longueur situées des deux côtés du robinet de chasse qui sont fixées à la paroi arrière et à la même hauteur que la barre d'appui fixée à la paroi latérale ou à 100 mm au-dessus du réservoir d'eau

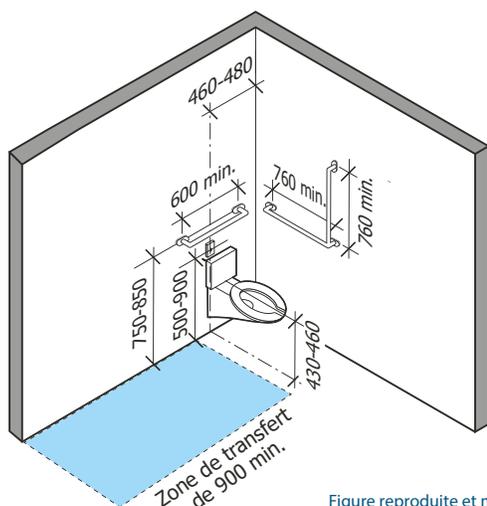


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.

Accessoires

- Distributeur de papier hygiénique : fixé à la paroi latérale la plus près de la cuvette de toilette et dont la partie inférieure doit être située entre 600 mm et 800 mm au-dessus du sol et l'extrémité la plus rapprochée du distributeur de papier hygiénique doit se trouver à 300 mm du devant de la cuvette.
- Crochet portemanteau fixé à au plus 1 200 mm au dessus du sol, sur une paroi latérale, et formant une saillie d'au plus 50 mm.
- Poubelle sanitaire : installée sur la paroi latérale la plus près de la cuvette, à une hauteur maximale de 1 000 mm au-dessus du sol.

